



BS_2025_07

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le 6 mars deux mille-vingt-cinq, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Fabrice SANCHEZ*), Yves TAILLANDIER, Frédéric LAUNAY, Jacques PRAUD, Claude CAUDAL (*pouvoir reçu de Jean-Michel BRARD*), Mickael DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : M. Frédéric LAUNAY

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 7

Votants : 9

Pouvoirs : 2

EXCUSES : MM. Jean-Marc JOUNIER, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*) et Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Claude CAUDAL*)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ À L'ASSISTANCE À MAÎTRISE À OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE MAZEROLLES À SAINT-MARS-DU-DÉSERT

La procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée le 12/12/2024 sur le site e-marchespublics et sur le profil acheteur d'Atlantic'eau.

Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

La date limite de réception des offres a été fixée au 10/02/2025 à 12h00.

4 offres ont été déposées.

Les critères d'attribution ont été pondérés de la manière suivante :

CRITERES ET SOUS-CRITERES	Coefficient de pondération
Prix des prestations	50
Valeur technique de l'offre	50
Adéquation des moyens mis à disposition pour la réalisation de la prestation	20
Compréhension des attentes du maître d'ouvrage	15
Pertinence de la méthodologie adoptée pour la réalisation de la prestation	15

Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du bureau syndical.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Considérant le rapport d'analyse des offres et l'offre économiquement la plus avantageuse en ressortant,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :



- D'ATTRIBUER le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de l'usine d'eau potable de Mazerolles à Saint-Mars-du-Désert, à l'entreprise suivante :

- SCE
- Pour un montant forfaitaire de 103 400,00€ HT

- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont disponibles et seront inscrits sur le budget 2025,

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer le marché et à prendre toute décision relative à son exécution.

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET

BS_2025_07

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 13/03/2025

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 17/03/2025

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication